

Fiche terminologique n°242

TERME ÉTUDIÉ : **aegrotat standing [1]**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNOMMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement collégial, enseignement universitaire; gestion de l'enseignement : sanction des études

DÉFINITION : Pass standing with credit value granted a student under special circumstances (illness, accident, family problem or other causes) having prevented him or her from completing the required work for his or her studies or from writing an exam.

CONTEXTE : "Full aegrotat standing is seldom granted. Instead, if the documentation submitted warrants such consideration, a student may be permitted to write a special examination. When aegrotat standing is granted, no mark is assigned in the course and the course is not used in the calculation of averages. Aegrotat standing may not be granted in more than one course in a student's subject of concentration or specialization."

TERME ÉTUDIÉ : **cote aegrotat**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNOMMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **certificat d'indisposition**

DÉFINITION : Mention correspondant à une note de passage et à une valeur en crédits accordée à une étudiante ou à un étudiant dans des circonstances spéciales, comme la maladie, un accident ou des problèmes familiaux, qui l'empêchent de terminer les travaux d'un cours ou de se présenter à un examen; les raisons invoquées doivent être attestées par des pièces justificatives

CONTEXTE : « On accorde rarement la cote aegrotat pour la totalité des cours. Selon les faits allégués et les preuves à l'appui, on permettra plutôt à l'étudiant ou à l'étudiante de se présenter à des examens spéciaux ou différents, sans frais supplémentaires. Lorsque la cote aegrotat est accordée, le cours ne comprend aucune note. On n'accordera pas la cote aegrotat à plus d'un cours dans la matière de concentration ou de spécialisation de l'étudiant ou de l'étudiante. »

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte le terme «certificat d'indisposition», car il ne couvre pas la notion étudiée; il se peut que l'étudiante ou l'étudiant à qui on accorde une cote aegrotat reçoive aussi un certificat d'indisposition, mais les deux ne sont pas interchangeables.

Le Réseau retient le terme «cote aegrotat», car plusieurs établissements postsecondaires l'utilisent déjà dans leurs annuaires et aucun autre terme ne lui fait concurrence. À noter que le terme d'origine latine «aegrotat» s'utilise de préférence en italique. De plus, le «t» final ne se prononce pas et les lettres «a» et «e» sont soudées, respectant ainsi la prononciation et la graphie d'origine.

DATE DE RÉDACTION : novembre 1997